UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS2610-40	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE L'AMERIQUE LATINE
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

DORAIS, GENEVIEVE	8417	dorais.genevieve@uqam.ca	A-6085
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Disponibilités le lundi, 10h-12h, local A-6085

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 5
6 Modalités du cours 7
6.1 Modalités de participation au cours 7
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 7
6.3 Modalités de remise des travaux 7
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 7
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 7
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 7
7 Bibliographie - Médiagraphie 8
7.1 Documentation obligatoire 8
7.2 Documentation complémentaire 8
8 Références 9
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 9
8.2 Document et Informations additionnelles 10
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 11
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 12
8.5 Compétences 13

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à introduire les personnes étudiantes aux enjeux contemporains de l'Amérique latine via l'étude de son passé. L'Amérique latine est une région vaste et bigarrée, qui compte bon nombre d'expériences politiques, économiques, sociales et culturelles différentes. Nous ferons donc un survol de son histoire depuis les débuts de la colonisation européenne jusqu'à nos jours par le biais d'exemples comparatifs entre les multiples pays et territoires qui la composent.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Au-delà de l'acquisition de connaissances, ce cours vise, de façon générale, à contribuer à la formation d'une pensée critique chez les personnes étudiantes dans une perspective historique, en plus de les familiariser avec des documents de première main, processus au cœur du travail de l'historienne.

De façon plus spécifique, à la fin du cours, la personne étudiante devrait être capable de :

- Décrire sommairement l'organisation politique, économique et culturelle des sociétés latino-américaines pendant les périodes coloniale et républicaine.
- Identifier les moments de rupture et les phénomènes de continuité au sein du cadre évènementiel de l'histoire des Amériques.
- Faire ressortir la complexité des phénomènes de résistance, incluant, par exemple, les jeux d'alliances entre différents groupes sociaux, face à l'influence du pouvoir oligarchique et des puissances étrangères en Amérique latine.
- Réfléchir aux enjeux contemporains des Amériques à la lumière du passé de cette région.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

L'objectif de ce cours d'introduction n'est pas d'étudier l'entièreté de l'histoire de l'Amérique latine. Il s'agit plutôt d'en dégager les grandes lignes, de souligner les étapes communes aux diverses histoires nationales de la région. Ceci nous permettra, d'une part, de mieux situer l'évolution des sociétés latino-américaines dans le temps et, d'autre part, de débuter une réflexion sur ce qui unit et ce qui différencie ces sociétés. Nous chercherons également à mettre en lumière l'articulation des facteurs internes et externes qui contribuèrent au façonnement des sociétés latino-américaines d'hier à aujourd'hui – facteurs tels que les inégalités sociales, les hiérarchies raciales, ou encore l'influence de puissances étrangères.

Nous porterons une attention particulière aux questions suivantes: Comment penser la continuité dans le changement entre les sociétés coloniales et postcoloniales? Quelles différences peut-on observer entre les discours et les actions des élites au pouvoir? De quelle façon le processus d'édification d'État-nations se déploie-t-il au sein de sociétés multiethniques ? Quelle est la place de l'Amérique latine dans le monde et plus spécifiquement dans les Amériques? Enfin, de quelles façons l'étude de l'histoire de l'Amérique latine peut-elle nous aider à mieux comprendre le monde qui nous entoure?

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours se donnera principalement sous forme d'exposés magistraux. Des lectures et du matériel audio-visuel complèteront la matière vue en classe (accessibles sur le site Moodle du cours). Les personnes étudiantes seront invitées à prendre part aux séances de cours hebdomadaires de façon active.

PARTICIPATION ET JOURNAL DE BORD (10%)

a) **Objectifs :** La question du rapport au passé à l'université est souvent formulée à partir d'une position de savoir. Par exemple : vos professeures sont *les spécialistes* d'un champ ; vous allez acquérir des *connaissances* sur une région du monde ou une période donnée ; vous apprendrez *les* rudiments de la méthode historique. La tenue d'un journal de bord invitera les étudiant·e·s à aborder la question du rapport au passé à partir d'une position de curiosité.

b) **Démarche** : À chaque séance de cours, vous disposerez de 10-12 minutes pour rédiger/dessiner/illustrer/créer/explorer dans votre journal de bord. La pratique d'un journal de bord dans ce cours pourrait par exemple répondre à un ou plusieurs des trois critères suivants : 1) Explorer votre capacité de synthèse du matériel du cours, non pas pour recracher ce que la professeure aura présenté, mais pour vous approprier, ou encore pour contester ou remettre en question des concepts clés présentés pendant les

cours magistraux. 2) Formuler des interrogations sur la matière de cours, la discipline historique ou encore sur votre réalité quotidienne. Autrement dit, quels sont les questionnements que suscitent le cours, ou votre présence au cours, sur le monde qui vous entoure ? 3) Sonder une émotion, une impression ou une intuition qui vous habite en lien avec le cours ou avec vos études en histoire, mais que vous peinez à bien comprendre ou exprimer.

c) **Évaluation** : La pratique, et non le résultat, sera évaluée. C'est-à-dire que chaque entrée hebdomadaire dans votre journal vous vaudra 1 point, pour un total de 10 points au cours de la session. Si vous maintenez une pratique régulière et que vous vous présentez au cours, vous aurez aisément le maximum de points pour cette activité.

ATELIERS DE DISCUSSION (5% X 3)

a) **Objectifs :** Permettre un espace de réflexion et de création privilégiant les échanges entre les personnes étudiantes. Approfondir un sujet d'étude en histoire par le biais de lectures obligatoires. Aiguiser la compréhension des lectures par le biais de discussions entre collègues.

b) **Démarche** : Trois ateliers de discussion auront lieu au cours de la session (respectivement les 30 janvier, 13 mars et 10 avril). Les deux premiers ateliers porteront sur des lectures obligatoires (voir Moodle et calendrier détaillé dans les pages qui suivent). Les personnes étudiantes devront avoir lu l'ensemble des lectures obligatoires *avant* les ateliers de discussion. La professeure déposera sur Moodle des questions de lecture afin d'aider les personnes étudiantes à bien se préparer en vue de l'atelier. Le dernier atelier portera sur le visionnement d'un film en classe. Les questions seront distribuées en classe à la suite du visionnement. Chacun de ces ateliers reposera principalement sur la discussion et les échanges entre personnes étudiantes.

c) **Évaluation** : 2.5% seront accordés à la présence et à la participation lors de l'atelier. 2.5% seront accordés aux réponses aux questions de lecture (autrement dit, à la préparation en vue de l'atelier). Ces réponses devront être remises par écrit *au début* des ateliers du 30 janvier et du 13 mars. Les réponses devront être remises par écrit *à la fin de* l'atelier du 10 avril.

ANALYSE COMPARATIVE DE TEXTES (20%) : ESCLAVAGE

a) **Objectifs :** Acquérir des outils analytiques qui vous aideront à présenter des positions divergentes et/ou complémentaires dans l'écriture de l'histoire. Analyser un sujet historique à partir de perspectives méthodologiques et analytiques variées.

b) **Démarche** : Les personnes étudiantes devront comparer des études historiques qui abordent un même thème à partir de perspectives différentes. L'analyse comparative de textes sur l'esclavage devra faire ressortir les différences et les similitudes qui traversent les textes à l'étude. Ce faisant, le travail de la personne étudiante mettra en évidence i) les principaux arguments et intentions des autrices à l'étude, ii) les perspectives méthodologiques adoptées dans chacun des textes. L'analyse devra démontrer la capacité de la personne étudiante à structurer une réflexion rigoureuse et originale en dialogue avec divers autrices et/ou historiennes. Que permet de mieux comprendre sur le thème de l'esclavage votre analyse comparative ?

c) **Évaluation** : Forme du travail : entre 1200-1500 mots, double interligne, Times New Roman 12. Chaque personne étudiante me remettra une copie papier de son travail au début de la séance du 20 février 2025. L'évaluation comptera pour 20% de la note finale. Des consignes additionnelles suivront au cours de la session.

ANALYSE COMPARATIVE DE TEXTES (20%) : INÉGALITÉS NORD-SUD

a) **Objectifs :** Acquérir des outils analytiques qui vous aideront à présenter des positions divergentes et/ou complémentaires dans l'écriture de l'histoire. Analyser un sujet historique à partir de perspectives méthodologiques et analytiques variées.

b) **Démarche** : Les personnes étudiantes devront comparer des œuvres qui abordent un même thème à partir de perspectives différentes. L'analyse comparative de textes sur les inégalités nord-sud devra faire ressortir les différences et les similitudes qui traversent les textes à l'étude. Ce faisant, le travail de la personne étudiante mettra en évidence i) les principaux arguments et intentions des autrices à l'étude, ii) les perspectives méthodologiques adoptées dans chacun des textes. L'analyse devra démontrer la capacité de la personne étudiante à structurer une réflexion rigoureuse et originale en dialogue avec divers autrices et/ou historiennes. Que permet de mieux comprendre sur le thème des inégalités nord-sud votre analyse comparative ?

c) **Évaluation** : Forme du travail : entre 1200-1500 mots, double interligne, Times New Roman 12. Chaque personne étudiante me remettra une copie papier de son travail au début de la séance du 27 mars 2025. L'évaluation comptera pour 20% de la note finale. Des consignes additionnelles suivront au cours de la session.

EXAMEN FINAL (35 %) :

a) Objectifs : L'examen final vise à évaluer la capacité des personnes étudiantes à mobiliser les connaissances acquises dans le cours de façon à i) définir et placer dans leur contexte historique des expressions ou évènements clés du passé latino-américain, ii) déboulonner ou nuancer certains mythes en circulation sur le passé latino-américain, et iii) identifier les moments de rupture et les phénomènes de continuité au sein du cadre évènementiel de l'histoire latino-américaine.

b) Démarche : L'examen final sera composé de questions à court et long développement. Il portera sur l'ensemble de la matière touchée par le cours en date de l'examen. L'examen aura lieu en classe et sera réalisé à la main dans les cahiers d'examen distribués à cet effet. Aucune note ou ressource additionnelle ne sera permise pendant la période d'examen. Veuillez noter que conformément à la Politique d'accueil et de soutien des personnes étudiantes en situation de handicap, certain·e·s étudiant·e·s peuvent demander de passer leur examen sous la supervision du SASESH. Il faut pour ce faire compléter la procédure mise en place par le SASEH. Prière de visiter : https://sasesh.uqam.ca

c) Évaluation : L'examen final, d'une durée de 3 heures, aura lieu le 17 avril 2025. Il comptera pour 35% de la note finale du cours.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Participation et journal de bord	10	Chaque séance
Ateliers de discussion (3 x 5%)	15	30 janvier ; 13 mars ; 10 avril
Analyse comparative de textes : Esclavage	20	20 février
Analyse comparative de textes : Inégalités nord-sud	20	27 mars
Examen final	35	17 avril

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	9 janvier	Présentation du cours, objectifs et travaux	--
2	16 janvier	Conquête	Charles Mann, *1491 : Nouvelles révélations sur les Amériques avant Christophe Colomb*, Paris, Albin Michel, 2007 (1ère éd. 2005), p. 15-41, 201-234.
3	23 janvier	Empire	Cécile Vidal, « Travail », dans Cécile Vidal (dir.), *Une histoire sociale du Nouveau Monde*, éditions EHESS, 2021, p. 75-103.
4	30 janvier	Atelier 1 : Esclavage	Susan Migden Socolow, "Chapter Nine: Women and Slavery," *The Women of Colonial Latin America*, Cambridge and New York, Cambridge University Press, 2015 (1e ed. 2000), p. 140-156. Aline Helg, *Plus jamais esclaves ! De l'insoumission à l'émancipation, 1492-1838*, Paris, Éditions La Découverte, 2016, p. 63-90. Andrés Reséndez, *L'autre esclavage : la véritable histoire de l'asservissement des Indiens aux Amériques*, Paris, Albin Michel, 2021, p. 9-21, 63-97. Slave Voyages. https://www.slavevoyages.org/ ** Remise questions de lecture pour l'atelier
5	6 février	Âge des révolutions	Laurent Dubois, « Atlantic freedoms », Aeon, https://aeon.co/essays/why-haiti-should-be-at-the-centre-of-the-age-of-revolution. [Consulté le 3 décembre 2024] Ada Ferrer, « La société esclavagiste cubaine et la révolution haïtienne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58 : 2, 2003, p. 333-356.
6	13 février	Formation des États-Nations	Simón Bolívar, « Lettre à un habitant de la Jamaïque », Kingston, 6 septembre 1815. Geneviève Dorais, « Se libérer des tyrans… », dans Benjamin Deruelle (dir.), *Quand l'histoire sert à faire la guerre*, Montréal, Leméac, 2023, p. 117-135.
7	20 février	Néocolonialisme	José Del Pozo, "La difficile construction d'une politique latino-américaine commune (1825-1920), dans Maurice Demers et Patrick Dramé (dir.) *Le Tiers-Monde postcolonial*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, p. 39-59. ** Remise travail esclavage : analyse comparative

8	27 février	Nationalisme, anti-impérialisme et populisme	José Carlos Mariátegui, *Sept essais d'interprétation de la réalité péruvienne*, traduit de l'espagnol par Rolan Mignot, Paris, Maspero, 1968 (1ière 1928), pages sélectionnées. Film : Julie Taymor, *Frida*, Miramax, 2002, États-Unis. < https://uqam-bib.on.worldcat.org/oclc/51980847 >
9	6 mars	Semaine de lecture	
10	13 mars	Atelier 2 : Inégalités nord-sud	Eduardo Galeano, *Les veines ouvertes de l'Amérique latine. L'histoire implacable du pillage d'un continent*, Paris, Pocket, 1993 (1ière éd. 1971), pages sélectionnées. Édouard Deschênes, *Les oiseaux du désert*, Montréal, Les Éditions XYZ, 2023. ** Remise questions de lecture pour l'atelier
11	20 mars	Projets révolutionnaires	Eugénia Palieraki et Clément Thibaud, *L'Amérique latine embrasée : deux siècles de révolutions et de contre-révolutions*, Armand Colin, 2022, pages sélectionnées.
12	27 mars	Guerre froide	Documentaire : Patricio Guzman, *Chili : la mémoire obstinée, Montréal*, Office National du Film du Canada, 2016. Clotilde Bertrand, « À la recherche de la justice sociale », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 31, nº 1-2, 2023, p. 101-107. Samuel Laurent Xu, *Des femmes contre Pinochet. Odile Loubet et les résistantes de l'ombre (Chili, 1973-1990)*, Paris, Karthala, 2023, p. 51-73. ** Remise travail inégalités nord-sud : analyse comparative
13	3 avril	Néolibéralisme	Gustavo Esteva, « Zapatisme : apprendre la liberté et rendre l'espoir », *Alternatives Sud*, vol. 21, 2014, p. 153-169. Verónica Gago, « Le féminisme, une force contre le néolibéralisme, » *Pour sortir de l'impasse*, Socialter, 2021, p. 98-111. Documentaire : Avi Lewis et Naomi Klein, *The Take*, CBC, ONF, 2004, Canada. https://cinemapolitica.vhx.tv/products/the-take ; base de données Criterion, UQÀM
14	10 avril	Atelier 3 : Rupture et continuité en histoire	
15	17 avril	Examen final	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Les activités d'enseignement et d'apprentissage seront réalisées en présence tout au long de la session. Aucune séance n'est prévue à distance (à moins d'avis contraire des autorités publiques en lien avec les consignes sanitaires). Les étudiant·e·s doivent donc se présenter au cours à chaque semaine. Ils, elles et yels seront tenu·e·s de prendre des notes et de participer au cours de façon proactive par le biais de certaines activités de discussion et de réflexion ponctuelles.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Des modalités de remise des travaux additionnelles suivront au cours de la session.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Édouard Deschênes, *Les oiseaux du désert*, Les Éditions XYZ, 2023. ** Disponible à la Coop de l'UQÀM.

Des lectures obligatoires seront déposées sur le site Moodle au cours de la session.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

De la documentation complémentaire sera rendue disponible via le site Moodle du cours.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.